

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

COMpte RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 14 février 2014 à 19 heures au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Conseiller Général, Maire.

Présents

M.M. URBANIAK Jean, BIZET Gérard, D'HERMY Mauricette, LEBON Didier, DELIERS Bernard, DUPUIS Marie-Charlotte, KOSCIANSKI Richard, DURAND Chantal, CATTIAUT Isabelle, MAYELLE Janine, VANDWALLE Gilbert, DAUCHY Michel, OUDJIAL Samra, ROHAUT Claudie, STAWSKI Patrice, SIMON Hervé, DI FILIPPO Maryse, PETIT Philippe, BOUCHART Doriane, DAPVRIL Eric, PEUGNET Fabienne, DE TAILLEUR Marjorie, LECLAIRE Fabien

Absents excusés

Mme DELOBEL Marie-Thérèse (procuration en faveur de Mme D'HERMY)
M. LECTEZ Aleksy (procuration en faveur de M. BIZET)

Absents

M. MARVILLE Didier, Didier CORDONNIER

Secrétaire de séance : Fabien LECLAIRE

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par la Directrice Générale des Services de la Mairie, le quorum étant atteint, la séance commence.

M. le Maire soumet le compte rendu de la précédente réunion du conseil Municipal du 29 novembre 2013 à l'approbation des membres de l'assemblée. A l'unanimité, le compte rendu est adopté sans observation.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont soumis au vote.

Convention de prêt d'ouvrages entre la médiathèque de NOYELLES-GODAULT et l'espace lecture de DOURGES.

Marie-Charlotte DUPUIS, Adjointe au Maire chargée de l'éducation, de la culture et des nouvelles technologies rappelle que la ville voisine de DOURGES n'étant pas dotée d'une médiathèque, elle ne peut s'inscrire dans le réseau intercommunal des médiathèques de la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN. A ce titre, il a été convenu d'une convention entre les deux Communes en vue du prêt d'ouvrages entre la médiathèque de NOYELLES-GODAULT et l'espace lecture de DOURGES. Comme suite à la délibération prise par le Conseil Municipal de DOURGES le 16 décembre 2013, le Conseil Municipal de NOYELLES-GODAULT autorise à son tour M. le Maire à signer la convention.

Adhésion à l'association Droit de Cité. Reconduction

Afin de favoriser le rayonnement culturel et de valoriser les équipements, tout en réalisant une économie d'échelle en matière de programmation de spectacles, la Commune adhère à l'association Droit de Cité et son réseau de développement intercommunal. Ce dernier regroupe des communes des trois territoires HENIN-CARVIN, LENS-LIEVIN et le BETHUNOIS. Mauricette D'HERMY, Adjointe au Maire chargée de la jeunesse et des associations locales et du logement, présente les avantages du dispositif, ainsi l'aide aux projets avec un accompagnement sur le terrain, la participation au coût, la prise en charge de la communication des actions et leur diffusion en réseau. L'implication financière de NOYELLES-GODAULT étant de 0,75 € par habitant, l'adhésion à l'association est reconduite.

Reconduction du Fonds de Participation des Habitants (FPH) et versement de la part communale à l'Office culturel.

Le dispositif prévoit une participation financière à hauteur de 30 % de la Commune. Le Conseil Municipal émet un avis favorable quant à la sollicitation du Conseil Régional pour 17 500 € et au versement de la part communale de 7 500 € à l'Office culturel, en sa qualité de comité de gestion représentant 30 % de la subvention.

Séjours de vacances été 2014.

Mauricette D'HERMY rappelle que l'an dernier, l'offre a été élargie aux plus jeunes. Après consultation selon les modalités du Code des marchés publics et comme suite à la préconisation de l'analyse des offres, les prestations suivantes sont retenues :

- la Vendée avec Temps Libre Vacances, TALMONT du 17 juillet au 1er août pour les enfants de 6 à 12 ans (montant total du séjour par participant : 864 €) ;
- les Landes avec ADP Juniors, OCEAN TONIQUE du 5 au 17 juillet pour les jeunes de 13 à 17 ans (961 €) ;
- l'Italie avec Autrement Loisirs et Voyages, BELLA ITALIA du 5 au 18 août pour les jeunes de 13 à 17 ans (1 225,70 €).

La participation financière des familles sera fonction du quotient familial avec possibilité de paiement par acomptes.

Opération « Nos Quartiers d'été », subvention à l'association « Jeune Foyer Famille Nombreuse.

Mauricette D'HERMY rappelle que le dispositif « Nos Quartiers d'été » existe depuis plusieurs années à NOYELLES-GODAULT, l'association « Jeune foyer à la Famille nombreuse » étant l'association locale référente. Le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais s'engage auprès des collectivités et sur les territoires prioritaires dans la mise en œuvre de cette opération. Cette année, en sus de la manifestation locale, la Ville organisera un événement en partenariat avec l'association Carvin Culture au travers du Festival « Les Eclectiques ». L'A.J.F.F.N. sollicite donc une participation financière de 2 250 € de la Région et 2 000 € de la Ville pour le 1^{er} volet et, pour le 2nd, 2 250 € de la Région et 750 € de la Ville, les frais étant répartis sur plusieurs Communes. Un avis favorable de l'ensemble du Conseil Municipal est donné.

Mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol.

M. le Maire explique qu'une convention existe, passée entre les Villes et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), permettant de bénéficier gratuitement des services de l'Etat pour l'instruction des différents actes d'occupation du sol. Conformément à une modification de réglementation, la DDTM souhaite aujourd'hui se décharger d'un certain nombre de dossiers. Ainsi, il est demandé aux Communes de signer un avenant à la convention, retirant du champ d'intervention de la DDTM, l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (CUa) ainsi que les actes relatifs aux clôtures et aux démolitions. Dorénavant, ces actes réglementaires seront à la charge de la Ville soit en gestion directe, soit en délégation. Au regard de ce qu'impose l'Etat, le Conseil décide d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant.

Désaffectation et déclassement du domaine public du Chemin Nouveau en vue de son aliénation.

En septembre dernier, le Conseil avait accueilli favorablement le lancement d'une enquête publique unique dans le cadre de la désaffectation et du déclassement du domaine public d'une partie du chemin rural dit « Chemin nouveau » en vue de son aliénation à la société MARTEK PROMOTION. Deux observations avaient été consignées sur le registre, l'une sur les préoccupations quant à la suppression d'accès piétons et cyclistes, l'autre sur une inquiétude quant aux aménagements à prévoir aux fins d'absorber les nouveaux flux de véhicules engendrés sur le dit Chemin de NOYELLES à BEAUMONT. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la désaffectation, revêtant un intérêt public, avis assorti d'une réserve et d'une recommandation (l'accès clientèle se fera uniquement par le Boulevard de Herne à HENIN-BEAUMONT et MARTEK PROMOTION devra étudier l'impact sur la circulation et en fournir les résultats à la Commune d'HENIN-BEAUMONT). Eu égard à cet avis, le Conseil Municipal décide la désaffectation de l'usage public de l'emprise du chemin et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de la procédure.

Cession d'une parcelle communale située rue Pasteur au profit de la SAS ALISA INVESTISSEMENT.

M. le Maire informe l'assemblée d'une demande d'acquisition d'une parcelle située rue Pasteur à NOYELLES-GODAULT par M. et Mme BAHILIL au nom de la SAS ALISA INVESTISSEMENT dans l'objectif de création d'un lotissement sur lequel les acheteurs ont l'intention d'établir leur propre domicile. La cession est proposée à hauteur du prix fixé par le service des Domaines, soit 260 000 €. Les élus autorisent M. le Maire à signer l'acte de vente.

Concession d'aménagement de la Résidence de l'Europe – Compte-rendu annuel d'activité.

Comme chaque année, il est demandé au Conseil d'approuver le compte-rendu annuel d'activité (CRAC) d'ADEVIA relatif à la concession d'aménagement de la Résidence de l'Europe. Richard KOSCIANSKI, Adjoint au Maire chargé des travaux, de l'urbanisme et des équipements publics, précise que les travaux ne sont pas encore engagés et qu'il s'agit ici d'une approbation simple du CRAC. Il est précisé que les responsables d'ADEVIA, aujourd'hui TERRITOIRES 62, ont rencontré dernièrement les élus en vue d'une redéfinition du projet d'aménagement.

Demande de subvention pour l'achat de matériel informatique et mobilier auprès du Ministère de l'Intérieur

Bernard DELIERS, Adjoint aux finances, à l'emploi, et aux politiques contractuelles, propose de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la réserve parlementaire destinée à participer financièrement à des projets locaux. Il s'agit de l'achat de matériel informatique, dont un tableau interactif, et de mobilier destiné à une école et aux services municipaux. Le coût total est estimé à 10 727, 09 € TTC. Le montant de la subvention pouvant être à hauteur de 50 % de ce coût, le Conseil décide de demander l'aide financière correspondante.

Débat d'orientation budgétaire – exercice 2014

Bernard DELIERS commente la situation financière de la Commune. En dépenses de fonctionnement, la variation entre 2012 et 2013 témoigne d'une légère croissance, les dépenses passant de 5 546 957 € à 5 800 397 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 367 054 € auxquels il convient d'ajouter 1 128 300 € de restes à réaliser. Les recettes de fonctionnement quant à elles s'élèvent à 7 250 270 €. L'état de la dette pour 2014 est de 234 200 € (capital) et 132 200 € (intérêts). Les propositions du groupe NOYELLES EXPANSION impliquent la maîtrise des dépenses de fonctionnement : le montant prévisionnel ne dépassera pas le niveau proposé en 2013. Quant à l'investissement, après l'adoption du compte administratif 2013 et la reprise des restes à réaliser, les dépenses nouvelles d'équipement seront de l'ordre de 200 000 €.

M. DELIERS met au débat les orientations pour l'exercice 2014, à savoir :

- La reprise des programmes engagés (restes à réaliser) :
 - Frais d'études,
 - Acquisition de terrains nus et bâtis,
 - Aménagements extérieurs du Centre Léo Lagrange,
 - Aménagement de 3 garages en salle d'archives,
 - Extension des réseaux Clos Arthur,
 - Vidéoprotection,
 - Acquisition de matériels informatiques, de mobilier et acquisitions diverses,
 - Construction d'une salle polyvalente à dominante culturelle,
 - Création d'un rond-point rue Pasteur.

- L'ouverture de programmes :
 - Aménagement de deux classes à l'école Pierre et Marie CURIE,
 - Aménagement du nouveau centre technique Municipal,
 - Acquisition d'un véhicule et d'une tondeuse autoportée,
 - Construction d'un club house salle 20 x 15,
 - Aménagement du petit parc de la Cité Crombez,
 - Aménagement et création de parkings (Résidences Les Hauts Près et Les Sorbiers),
 - Création d'une laverie au restaurant scolaire,
 - Mise en sécurité des trottoirs,
 - Réalisation d'une batterie de sarcophages,
 - Aménagement de l'espace Louise Michel,
 - Acquisition de mobilier urbain.

- Le maintien des taux locaux d'imposition à leur niveau antérieur :
 - taxe d'habitation 8,84 %
 - foncier bâti 20,08 %
 - foncier non bâti 65,47 %.

M. le Maire revient sur le choix du maintien des taux d'imposition. Il rappelle le souhait de l'assemblée de gérer la Commune par des économies, tout en procédant à des choix

d'investissement et de fonctionnement ambitieux. M. le Maire ajoute que les frais de fonctionnement se justifient par de nombreux services offerts à la population. Dans le cadre de la vidéo-surveillance, l'Etat accorde à la Ville une subvention de l'ordre de 56 000 €. M. le Maire a repris le débat en évoquant les projets à court terme dans les quartiers, notamment cité Crombez, résidence les Sorbiers, les Hauts Prés et a conclu son exposé sur le programme portant sur la réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir les services techniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a statué favorablement sur le débat d'orientation budgétaire.

Informations.

Au regard de l'article 24 du règlement intérieur du Conseil Municipal, M. le Maire informe de deux décisions prises dans le cadre de la délégation des pouvoirs du Maire. Il s'agit de signatures de marchés selon la procédure adaptée concernant :

- pour la décision n° 2013/12, l'entretien des espaces verts en deux lots distincts selon la procédure adaptée ;
- pour la décision n° 2013/13, la mission d'assistance relative à l'application de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

M. le Maire remercie l'ensemble des élus présents d'avoir siégé. Il invite l'assemblée à la prochaine réunion du Conseil Municipal le 14 mars 2014.

AFFICHE ET PUBLIE A LA PORTE DE LA MAIRIE
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2121-25 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
Le Maire,